

## Modification 002

Cette modification a comme but de changer l'appel de propositions 003 à :

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

#### SUPPRIMER :

b) Article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion postale au complet

#### INSÉRER :

b) Article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion postale

**SUPPRIMER :** le paragraphe 2 au complet

**INSÉRER :** Connexion postale

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être transmises au moyen du service Connexion postale fourni par la Société canadienne des postes (SCP).
  - i. L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postale pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions émises pour le programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDeES) est indiquée plus bas.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postale, le soumissionnaire doit :
  - i. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins cinq jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres du défi (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au courriel du programme IDeES [DND.IDEaS-IDeES.MDN@forces.gc.ca](mailto:DND.IDEaS-IDeES.MDN@forces.gc.ca) pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postale. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postale reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postale au courriel spécifié dans la demande de soumissions, le programme IDeES entamera alors la conversation Connexion postale. La conversation du service Connexion postale créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres du défi. L'équipe du programme IDeES gardera la conversation Connexion postale ouverte jusqu'à 30 jours après la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres du défi.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postale ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres du défi.

- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué au champ de message dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Veuillez noter qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiquée à la première page de la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. Une soumission transmise par le service postel Connexion constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être soumise conformément à l'[article 05 \(2018-05-22\) de 2003 \(2019-03-04\) – Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels](#) du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA).

Si un soumissionnaire envoie une soumission en retard ou avec un délai :

1. Les soumissions transmises électroniquement, en retard, seront supprimées. Par exemple, les conversations initiées par le programme IDeS à l'aide du service Connexion postel relatifs à une soumission déposée en retard seront supprimées. Des registres seront conservés pour documenter l'historique des transactions des soumissions déposés en retard à l'aide du service Connexion postel.
2. La seule preuve d'un retard du service Connexion postel généré par le système de la SCP qui sera accepté par le programme IDeS est un dossier du service Connexion postel de la SCP avec la date et de l'heure dans une conversation Connexion postel, qui démontre clairement que la soumission a été envoyée avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres du défi.

**TOUS LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**